PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA03-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux et le règlement numéro RCA08-08-0003-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats ont été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 2 février 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 3 février 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement